



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Diversité  
des expressions  
culturelles

# 7 IGC

**CE/13/7.IGC/9**  
**Paris, 30 octobre 2013**  
**Original : français**

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

**Septième session ordinaire**  
**Paris, Siège de l'UNESCO**  
**10-13 décembre 2013**

**Point 9 de l'ordre du jour provisoire** : Utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément à la Décision 6.IGC 9, le présent document fournit le rapport détaillé sur l'utilisation des fonds du FIDC destinés à des activités de levée de fonds et un projet de budget provisoire pour 2014.

Décision requise : paragraphe 9

1. À sa troisième session ordinaire (décembre 2009), le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») a adopté la Décision 3.IGC 5 indiquant que 70 % du montant disponible dans le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après dénommé « FIDC ») au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année seraient alloués au budget d'un cycle de financement donné. Le Comité a également décidé que 60 % au moins de ces fonds devaient être affectés au financement de projets et 20 % au maximum à l'assistance préparatoire, 2 % étant réservés, le cas échéant, pour des projets relatifs aux situations spéciales prévues par les articles 8 et 17 de la Convention. En d'autres termes, 82 % du montant total des fonds disponibles chaque année pour les cycles de financement du FIDC doivent être consacrés à l'appui de projets sur le terrain.

2. À la présente session, le Comité doit :

- i. examiner l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 et du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013 ; et
- ii. examiner le projet de budget pour 2014 et envisager de l'adopter.

3. Les états des recettes et des dépenses effectives établis par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO pour le FIDC, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 et du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013, sont présentés à l'Annexe I.

4. Au 30 juin 2013, le montant total des recettes inscrit au crédit du FIDC atteignait **6 338 150 \$US**, intérêts compris, tandis que le cumul des montants alloués s'élevait à **4 883 160 \$US** (dont 10 % de frais de soutien) et celui des fonds non alloués à **436 497 \$US**.

5. Les dépenses de personnel liées à la gestion du FIDC par le Secrétariat sont financées au titre des crédits budgétaires du Programme ordinaire alloués à la Section de la diversité des expressions culturelles. Elles correspondent à un poste P-4, à un poste P-5 (dont 20% est consacré au FIDC), à un poste P-2 et à un poste G-6. Des consultants spécialisés ont été engagés pour accomplir des tâches telles que le développement d'une base de données pour la plate-forme d'évaluation en ligne du FIDC, financées au titre du Programme ordinaire. Les dépenses de personnel de l'unité administrative du secteur de la culture sont financées par le programme ordinaire. Cela correspond à un poste G-7 (dont 15% du temps est consacré au FIDC) et un poste P-4 (dont 5% du temps est consacré au FIDC). La politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO n'a pas été mise en œuvre jusqu'à présent pour le FIDC. L'audit des méthodes de travail des conventions culturelles réalisé par le Service d'évaluation et d'audit en 2013 recommande de permettre l'application de la politique de recouvrement des coûts (Recommandation 1 (e)). En 2012-2013 le travail du personnel susmentionné a notamment consisté à assurer les tâches suivantes :

- *Administration de projets* : traitement des prestations et des paiements pour les 61 projets financés par le FIDC ; rédaction et coordination de toute la correspondance avec les responsables de projets, dont le financement a été accepté ou non pour le troisième cycle ; établissement et traitement des contrats, des prestations et des paiements pour le troisième cycle de 13 projets financés par le FIDC.
- *Mise en œuvre de projets* : gestion de toute la correspondance liée à la mise en œuvre, au suivi de l'exécution des progrès pour les quatre cycles, soit un total de 61 projets financés par le FIDC.
- *Quatrième appel à demandes de financement* : préparation des dossiers de présentation des demandes et des documents d'information destinés aux Commissions nationales, en anglais et en français ; réponse aux questions concernant la procédure de demande, le contenu et les critères ; enregistrement et examen technique des demandes de financement reçues par le Secrétariat ; établissement et traitement des contrats pour le groupe d'experts ; rédaction des courriers adressés aux auteurs de demandes et aux Commissions nationales pour leur communiquer les résultats de l'examen technique réalisé par le Secrétariat et répondre aux recours déposés.

- *Communication* : mise à jour du site Web du FIDC avec des descriptifs et des articles d'actualité concernant les nouveaux projets financés, la publication d'informations récentes et de résultats concernant les projets en cours ; liaison/correspondance avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés afin de coordonner les efforts de mise en œuvre des projets ; préparation de la documentation et des présentations en vue des réunions et manifestations relatives au FIDC organisées dans différents pays en développement à travers le monde.
- *Levée de fonds* : préparation et coordination des activités et événements liés à la stratégie de levée de fonds et de communication du FIDC, notamment la réalisation des 5 bulletins d'information, des vidéos, des brochures sur les projets du FIDC, de la préparation, de l'organisation et du suivi du lancement officiel de la campagne « Votre 1% compte pour la créativité ».

### Projet de budget pour 2014

6. Les orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC disposent que le Comité approuve le budget en fonction des ressources disponibles dans le FIDC. Un projet de budget pour 2014 est présenté à l'Annexe II du document.

7. Le montant total du budget demandé pour 2014 s'élève à **1 018 493 \$US** incluant les frais de soutien (10%). Il est réparti entre deux postes principaux :

- coûts fixes, pour un montant de 95 000 \$US ;
- demandes de financement, pour un montant de 830 903 \$US, dont 18 518 \$US correspondent à la réserve.

On trouvera ci-après un aperçu des activités qui seront financées par le FIDC en 2014.

### Coûts fixes

- *Groupe d'experts* : le cinquième cycle de financement devant être lancé en 2014. Les dépenses pour l'évaluation des demandes de financement par le groupe d'experts ainsi que l'organisation d'une réunion du groupe d'experts.
- *Frais de participation* : conformément à l'article 23.7 de la Convention et au paragraphe 6.4.1 des Orientations, des dépenses continueront d'être engagées pour assurer la participation de représentants des PMA membres du Comité aux réunions statutaires.
- *Dépenses de fonctionnement* : les frais et dépenses de fonctionnement du Secrétariat demeureront consacrées au suivi des projets financés par le FIDC et à la correspondance avec leurs responsables.

### Demandes de financement

- Le budget disponible pour les demandes de financement, qui devra être approuvé par le Comité à sa septième session, est de 830 903 \$US.

8. Le document CE/13/7.IGC/7 contient un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds destinés à des activités de levée de fonds en 2012-2013 tel que décidé par la 6<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité et financées sur les fonds non alloués (Décision 6.IGC 6). Les dépenses effectuées sont reflétées dans le rapport financier préparé par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO pour le FIDC et présenté en Annexe I. Par ailleurs, le document CE/13/7.IGC/7 soumet un budget estimatif de 55 281 \$US destiné à des activités supplémentaires de levée de fonds qui seront entreprises en 2014.

9. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

**PROJET DE DÉCISION 7.IGC 9**

*Le Comité,*

1. *Ayant examiné le document CE/13/7.IGC/9 et ses Annexes, ainsi que le document CE/13/7.IGC/7 et ses Annexes,*
2. *Rappelle ses décisions 3.IGC 5, 4.IGC 10A, 5.IGC 6, et 6.IGC 9 ;*
3. *Prend note des états financiers du Fonds international pour la diversité culturelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 tels que présentés dans l'Annexe I ;*
4. *Ayant examiné le projet de budget pour 2014 présenté dans l'Annexe II et rappelant la Décision 7.IGC 7,*
5. *Adopte le budget pour 2014 tel que présenté dans l'Annexe II ;*
6. *Considère que l'Article 5 du Règlement financier applicable au compte spécial du Fonds international pour la diversité culturelle permet l'application de la politique de recouvrement des coûts de l'Organisation et correspond à la Recommandation 1 (e) de l'audit sur les méthodes de travail des conventions culturelles ;*
7. *Demande au Secrétariat d'appliquer la politique de recouvrement des coûts en utilisant les ressources du FIDC ;*
8. *Demande au Secrétariat de soumettre au Comité, à sa prochaine session ordinaire, un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds du FIDC destinés à des activités de levée de fonds ;*
9. *Demande à la Directrice générale de lancer un nouvel appel à contributions en 2014 à toutes les parties prenantes à la Convention.*

**ANNEXE I**



UNESCO

**INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY**

**STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2012 TO 31 DECEMBER 2012**

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

**INCOME**

Voluntary Contributions - Schedule 1.1 536,671.05

Other income:

Interest 16,394.00

**TOTAL INCOME**

553,065.05

**EXPENDITURE**

Cash Disbursements - Schedule 1.2 1,657,683.75  
Decrease in balance of unliquidated obligations (119,804.18)

**TOTAL EXPENDITURE**

1,537,879.57

**EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE**

(984,814.52)

Reserves and fund balances, beginning of the period

3,472,945.35

**RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD**

2,488,130.83



**UNESCO**  
**INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY**  
**SCHEDULE OF INCOME**  
**FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2012 TO 31 DECEMBER 2012**  
**(EXPRESSED IN US DOLLARS)**

Funds received		
Andorra	22,932.70	
Barbados	2,000.00	
Belgium (Flanders)	51,948.00	
Bosnia and Herzegovina	2,000.00	
China	80,000.00	
Estonia	1,306.00	
Finland	26,212.40	
France	64,767.00	
The Former Yugoslav Republic of Macedonia	310.00	
Mauritius	805.46	
Mexico	71,208.00	
Monaco	24,509.80	
Montenegro	1,324.50	
Portugal	25,000.00	
Serbia	1,863.36	
Slovakia	4,742.62	
Slovenia	3,474.90	
Sweden	41,126.47	
Switzerland	103,509.32	
Ukraine	2,841.00	
Campaign Kili FIDC 2012	1,036.27	
Silent Party Fundraising Event	3,753.25	536,671.05
		<hr/>
Interest		16,394.00
		<hr/>
<b>TOTAL</b>		<b><u><u>553,065.05</u></u></b>

Schedule 1.2



## UNESCO

## INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

## SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2012 TO 31 DECEMBER 2012

	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total
Evaluation of funding requests by the expert panel	31,469.37	2,000.00	33,469.37
Cost of participation in statutory meetings by experts from LDCs that are members of the Committee	1,422.08	1,523.32	2,945.40
Programmes/projects approved for funding from IFCD by the Committee of 2005 Convention	1,403,487.25	417,563.00	1,821,050.25
Fundraising for the IFCD	56,977.00	-	56,977.00
Evaluation of the IFCD Pilot Phase	12,466.77	-	12,466.77
Operating Costs for the IFCD	1,162.76	2,243.79	3,406.55
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>1,506,985.23</b>	<b>423,330.11</b>	<b>1,930,315.34</b>
PROGRAMME SUPPORT COSTS 10%	150,698.52	42,333.01	193,031.53
<b>TOTAL</b>	<b>1,657,683.75</b>	<b>465,663.12</b>	<b>2,123,346.87</b>
Unliquidated Obligations 1 January 2012	-	(585,467.30)	(585,467.30)
<b>TOTAL EXPENDITURE</b>	<b>1,657,683.75</b>	<b>(119,804.18)</b>	<b>1,537,879.57</b>



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2013 TO 30 JUNE 2013

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

**INCOME**

Voluntary Contributions - Schedule 1.1 513,142.63

Other income:

Interest 4,864.00

**TOTAL INCOME**

518,006.63

**EXPENDITURE**

Cash Disbursements - Schedule 1.2 731,112.37

Increase in balance of unliquidated obligations 466,474.66

**TOTAL EXPENDITURE**

1,197,587.03

**EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE**

(679,580.40)

Reserves and fund balances, beginning of the period

2,488,130.83

**RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD**

1,808,550.43

Schedule 1.1



**UNESCO**  
**INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY**  
**SCHEDULE OF INCOME**  
**FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2013 TO 30 JUNE 2013**  
**(EXPRESSED IN US DOLLARS)**

Funds received		
Australia	71,823.00	
Brazil	250,000.00	
China	80,000.00	
Finland	26,525.20	
Saint Vincent and the Grenadines	1,001.31	
Sweden	30,286.38	
Switzerland	<u>53,506.74</u>	513,142.63
Interest		4,864.00
<b>TOTAL</b>		<u><u><b>518,006.63</b></u></u>



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2013 TO 30 JUNE 2013

	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total
Evaluation of funding requests by the expert panel	-	2,000.00	2,000.00
Cost of participation in statutory meetings by experts from LDCs that are members of the Committee	3,045.91	4,032.36	7,078.27
Programmes/projects approved for funding from IFCD by the Committee of 2005 Convention	619,765.97	789,632.00	1,409,397.97
Fundraising for the IFCD	38,683.75	49,838.49	88,522.24
Evaluation of the IFCD Pilot Phase	-	-	-
Operating Costs for the IFCD	3,151.98	1,895.13	5,047.11
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>664,647.61</b>	<b>847,397.98</b>	<b>1,512,045.59</b>
PROGRAMME SUPPORT COSTS 10%	66,464.76	84,739.80	151,204.56
<b>TOTAL</b>	<b>731,112.37</b>	<b>932,137.78</b>	<b>1,663,250.15</b>
Unliquidated Obligations 1 January 2012	-	(465,663.12)	(465,663.12)
<b>TOTAL EXPENDITURE</b>	<b>731,112.37</b>	<b>466,474.66</b>	<b>1,197,587.03</b>

## Annexe II IFCD – BUDGET PREVISIONNEL POUR 2014

	DESCRIPTION	Montant \$US
<b>Coûts fixes</b>  <b>2014</b>	Evaluation des demandes de financement par le groupe d'experts (contrats de consultant)*	65 000
	Dépenses de fonctionnement**	10 000
	Frais de participation des experts des PMA membres du Comité aux réunions statutaires (§7.2.2 des Orientations***)	20 000
	Frais de participation d'organismes publics ou privés (Article 23.7 de la Convention, §7.2.1 des Orientations)	0
<b>Total partiel</b>		<b>95 000</b>
<b>Demandes de financement***</b>	Financement des programmes/projets: 60% minimum	812 385
	Assistance préparatoire: 20% maximum	
	Réserve ***	18 518
<b>Total partiel</b>		<b>830 903</b>
<b>TOTAL (coûts fixes + demandes de financement)</b>		<b>925 903</b>
<b>Frais de soutien</b>		<b>92 590</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1 018 493</b>

<b>Total disponible au 30 juin 2013</b>	<b>1 454 990</b>
<b>Fonds non alloués</b>	<b>436 497</b>
Contribution totale au FIDC au 30 juin 2013, y compris les intérêts : 6 338 150 \$US	
Total des fonds consacrés/alloués aux dépenses du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2013 : 4 883 160 \$US	
Total disponible au 30 juin 2013 : 1 454 990 \$US	
Total demandé pour 2014 en \$US	<b>1 018 493</b>

\* Suivi des projets en cours financés au titre du FIDC et élaboration d'un cadre de suivi des projets axé sur les résultats.

\*\* Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC.

\*\*\* Conformément au paragraphe 10 de la Décision 3.IGC 5 du Comité, 60 % au moins des fonds disponibles doivent servir au financement des programmes/projets, 20 % au maximum à l'assistance préparatoire, et 2 % sont réservés pour des programmes/projets relatifs aux situations spéciales telles que prévues par les articles 8 et 17 de la Convention (c'est-à-dire qu'au moins 82 % des fonds disponibles doivent être consacrés aux demandes de financement). Ici, 87,74 % des fonds disponibles ont été affectés aux demandes de financement puisque les coûts fixes ont représenté seulement 10,26 % de cette somme.

\*\*\*\* Conformément au Règlement financier de l'UNESCO, 10 % de frais de soutien sont applicables au Compte spécial.